pèsent sur lui, M. St-Léger a emprunté le mode débonnaire et souriant :

« Vous savez bien, a-t-il dit en substance, que tout se passe ici en famille. Il se peut que la loi n'ait pas été strictement respectée pour la constitution administrative de la commission, et la nomination du vice-président et du secrétaire ; je reconnais également que nous avons eu tort de constituer une « petite caisse » en dehors de la caisse officielle du bureau de bienfaisance. Mais en agissant ainsi JE N'AI FAIT QUE SUIVRE LES ERREMENTS DE TOUS MES PREDECESSEURS, j'ai agi comme on a toujours agi à La Madeleine et si vous aviez voulu vous confier à moi, nous aurions arrangé tout cela ensemble. »

Et sur les protestations indignées de quelques-uns des administrateurs, M. Saint-Léger prit brusquement le ton menaçant et chercha à intimider ceux de ses collègues qui se refusaient à la complicité tacite dont il venait de leur faire la proposition :

« D'ailleurs, ajouta-t-il, il y a eu des fuites, puisque la presse a été tenue au courant de faits qui ne sont connus que de nous. Je suis décidé à poursuivre ceux des administrateurs qui ont fait des communications à la presse. »

Inutile d'ajouter que les administrateurs ainsi menacés n'ont tenu aucun compte de la sortie de M. Saint-Léger. Ils ont compris le bluff du président-maire et continué avec calme à réclamer des comptes.

D'ailleurs ils ne sont pour rien, nous pouvons l'affirmer, dans l'article que nous avons publié avant-hier. Notre enquête a porté sur tous les points sur lesquels une plainte avait été déposée, et au fur et à mesure que nous poursuivions des faits nouveaux sont venus s'ajouter à ceux qui avaient été signalés à l'administration préfectorale. Les victimes de M. Catrice notamment, ne se sont pas fait faute de nous documenter sur les agissements inqualifiables de ce pacha du bureau de bienfaisance, et M. Saint-Léger comme tous ceux qui l'entourent, s'ils veulent des explications savent à qui, légalement, ils doivent s'adresser.

Nous sommes tranquilles sur ce point.

### Nouveaux détails

M. Catrice était le détenteur, nous l'avons déjà dit, des clefs du local affecté au bureau de bienfaisance. C'est lui qui remettait les poignées de bons et les secours en numéraire qui servaient aux actes de bienfaisance individuelle de M. le maire et de Mme la mairesse.

C'est également lui qui disposait des fonds de la petite caisse pour « réparer » les décisions défavorables prises par la majorité de la commission contre les *faux indigents* chers à la municipalité. C'est par le canal de M. Catrice, notamment, que le maire envoya à l'hôpital un notable commerçant payant patente, malgré l'avis défavorable du bureau de bienfaisance. Quand il apprit le refus de la commission administrative, M. Saint-Léger proféra cette déclaration significative : « C'est bon, cela s'arrangera », et on prit les fonds sur la caisse occulte, ainsi qu'on pourrait d'ailleurs en retrouver la preuve à l'hôpital de Lille. — l'intéressé se nommant Meertens, dit « Tête de vache ».

### Le Pacha

Mais ce qui a le plus indigné la population madeleinoise ainsi que peuvent en témoigner les lettres que nous avons reçues, et les déclarations verbales qu'on est venu nous faire, c'est l'attitude habituelle d'un des personnages les plus en cause, vis-à-vis de la clientèle féminine du bureau de bienfaisance.

On dit couramment à La Madeleine que, seules les femmes ou les jeunes filles tolérant certaines privautés obtenaient les secours en espèces ou les objets mobiliers dont il est le dispensateur souverain.

Nous n'insisterons pas outre mesure sur cette question qu'éclairera facilement l'enquêteur désigné par l'administration centrale. Qu'il nous suffise de déclarer que nous répondons au vœu unanime de la population indigente de La Madeleine en signalant cette particularité un peu malpropre.

### Un mot de M. Fontaine

Hier dans le tramway K de La Madeleine, vers 4 heures du soir, M. Fontaine, ancien maire, eut un mot charmant : « C'est canaille, dit-il, de dire dans les journaux ce qu'on a dit sur le bureau de bienfaisance, et sur cet excellent M. Catrice ! »

Evidemment M. Fontaine dont on n'a fait, en somme, que continuer des traditions au bureau de bienfaisance de La Madeleine, ne peut plus faire autrement que de défendre ses procédés et sa manière.

Cependant des gens bien informés prétendent qu'il n'y a pas si longtemps M. Fontaine n'hésitait pas à accuser dans les petits coins son successeur et à confesser modestement qu'il était le seul homme susceptible, en reprenant le pouvoir, de remettre les choses en place.

Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus dans un très prochain article.

# M. Fallières à Tourcoing

ARRIVEE DU LANDAU PRESIDENTIEL

Le landau présidentiel est arrivé samedi matin, à 3 heures 50 à la gare de Tourcoing et a été débarqué aussitôt sur le quai à bestiaux.

A 9 heures du matin, six chevaux d'artillerie ont été attelés à la daumont au landau par trois conducteurs d'artillerie, sous les ordres d'un maréchal-des-logis et la voiture présidentielle est allée se ranger devant la porte d'entrée de la salle des Pas-Perdus de la Gare.

Pendant ce temps venaient se ranger dans la cour de la gare, le 1er escadron du 4e cuirassiers, venant de Condé, capitaine Grasset et le 2e escadron, venant de Valenciennes, capitaine Matisse.

Ces troupes, placées sous les ordres du commandant Luze de Trémont, étaient arrivées à 7 h. 50 du matin, par train spécial et avaient débarqué sur le quai de la petite vitesse.

On remarquait en outre sur la place de la gare M. Gril, commissaire spécial, attaché à la sûreté générale de Paris, M. Dudot, commissaire spécial à la gare de Tourcoing et de nombreux commissaires de la sûreté générale arrivés dans la matinée.

A 9 heures un quart, M. Hennion, commissaire principal de la sûreté générale, MM. le colonel Schillemans, de l'Etat-Major du 1er Corps d'armée, le lieutenant-colonel Comte, du 43e régiment d'infanterie, le commandant de gendarmerie Comte, un capitaine du 43e d'infanterie descendent du train venant de Lille et sont reçus sur le quai de la gare par M. Vilain, commissaire central de police de Tourcoing.

Ces messieurs montent dans des voitures et se mettent en marche suivis du landau présidentiel, dans lequel ont pris place M. Troude, piqueur de l'Elysée et des commissaires de la sûreté générale.

Ce landau est précédé d'un maréchal-des-logis-chef et d'un brigadier de gendarmerie à cheval, entouré et suivi de cuirassiers.

A l'angle des rues Louis-Leloir et de Tournai, les escadrons de cuirassiers quittent le cortège pour rentrer à leurs casernements, à l'Abattoir et dans un magasin de la rue des Poutrains, seul un capitaine de cuirassiers suit le landau.

Le cortège effectue au petit trot, l'itinéraire que suivra M. le président de la République, itinéraire que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs.

ARRIVEE DE TROUPES

En plus de l'arrivée des deux escadrons de cuirassiers dont nous parlons plus haut, 400 gendarmes, dont 100 à cheval sont arrivés samedi après-midi à Tourcoing. En outre, 5 gendarmes à pied ont été envoyés à la caserne de la rue des Piats pour renforcer la brigade de gendarmerie de Tourcoing pendant la durée de l'Exposition.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le personnel de la sûreté générale est arrivé dans la région; d'abord une nuée de commissaires spéciaux, puis un nombre considérable d'inspecteurs de police — qui, entre parenthèses, se croyant peut-être en pays conquis se font reconnaître par la brutalité avec laquelle ils bousculent les paisibles curieux.

OFFICIERS DE RESERVE ET TERRITORIAUX

On nous prie d'insérer :

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale domiciliés à Tourcoing, sont informés qu'ils seront présentés au président de la République, lundi 4 juin à 11 heures du matin, par le général commandant le 1er Corps d'armée. Réunion à 10 heures 45 au square de l'Hôtel-de-Ville.

Tenue du jour, gants blancs.

LES MISSIONS BELGES

La mission belge chargée par le roi de venir saluer M. le Président de la République, est composée de M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province du Hainaut et de M. le général-major Ducarne, chef du corps d'état-major, à Bruxelles, qui sera accompagné de son aide-de-camp, M. le capitaine-commandant Baltia.

La mission arrivera vers dix heures à la gare de Tourcoing ; de la gare elle se rendra au Consulat de Belgique.

A midi un officier de la maison de M. le Président de la République ira prendre la mission au Consulat de Belgique pour la conduire à l'Hôtel-de-Ville, où elle sera reçue par M. Fallières.

# MM. Clémenceau et Etienne

## aux fêtes de Tourcoing

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, et M. Etienne, ministre de la guerre, accompagneront lundi prochain le président de la République, à Tourcoing.

M. Clémenceau partira de Paris avec le chef de l'Etat.

Le ministre de la guerre précédera M. Fallières à Tourcoing, où il présidera dimanche les premières cérémonies des fêtes fédérales de gymnastique.

Le train qui amènera aujourd'hui à Tourcoing, M. Etienne, ministre de la guerre, passera à Lille à 3 h. 02 et arrivera en gare de Tourcoing à 3 h. 15. Ce même train quittera le soir la gare de Tourcoing à 9 h. 30, et entrera à Lille, à 9 h. 43.

# La XXXIIme Fête Fédérale de Gymnastique

## A TOURCOING

**Le 66e Congrès de l'Union. — Arivée des Sociétés. — Délégations étrangères. — Arrivée du drapeau fédéral et des drapeaux étrangers.**

La journée de samedi a été bien remplie. Dès le matin, les sociétés de gymnastique sont arrivées nombreuses à Tourcoing, donnant à la ville une vive animation.

Les comités ont travaillé ferme à diriger les sociétés descendant à la gare et à prendre les dernières dispositions concernant la fête fédérale. Puis le 66e Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France a réuni l'après-midi au théâtre municipal de nombreux délégués.

Enfin l'arrivée du drapeau fédéral et des drapeaux étrangers a été le soir l'objet d'une superbe manifestation.

LE 66e CONGRES DE L'UNION

Le 66e Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France s'est réuni samedi à Tourcoing, au théâtre municipal, sous la présidence de M. Charles Cazalet, de Bordeaux, président de l'Union, assisté de MM. Laby, de Compiègne ; Wachmar, de Lille et Brug, de Nancy, etc.

Les congressistes sont très nombreux ; après la vérification des pouvoirs des délégués, le procès-verbal du 65e Congrès est adopté à l'unanimité.

L'Union est en pleine prospérité ; le Congrès admet 68 sociétés nouvelles et 371 membres associés qui lui sont présentés par le comité de permanence de Bordeaux-Tourcoing, ce qui porte à près de 250.000 les membres se rattachant à la Fédération française.

Après l'adoption de quelques vœux, M. Cazalet prononce le discours suivant :

Mes chers camarades,

Trop respectueux des traditions pour y manquer moi-même, j'ai fidèlement inscrit à l'ordre du jour du Congrès l'allocution du Président de l'Union ; mais qu'ai-je à vous dire, mes chers camarades, que vous ne connaissiez déjà ? Nous faisons passer chaque semaine dans le *Gymnaste* toutes les questions qui nous agitent, tous les faits auxquels les camarades du Comité de permanence peuvent être mêlés directement ou indirectement. On sourit un peu, paraît-il, de cette avalanche de renseignements : ils ont pour but de vous initier, de vous mêler à notre vie de chaque jour ; nos actes vous appartiennent et nous serons amplement *récompensés* si nous avons pu, comme nous le disions il y a dix ans, *galvaniser* nos rouages, afin que l'Union reste la Fédération vivante, agissante, active, ne s'arrêtant jamais, parce que s'arrêter c'est reculer et que notre devise est toujours : *En Avant !*

Je vous souhaite, mes chers camarades, la plus cordiale des bienvenues, et nous allons chercher — si vous le voulez bien, — tous ensemble aujourd'hui, à dégager la formule de notre programme d'action :

Conserver avec nos camarades de l'étranger ces relations qui ont pour nous tant de prix ;

Continuer à affilier des Sociétés et à en créer de nouvelles ;

Recruter des membres donateurs et associés ;

Faire terminer les déclarations ;

Pousser nos jeunes gens au brevet d'aptitude militaire et nos professeurs au cours supérieur ;

Aider de toutes nos forces à l'organisation des fêtes fédérales : aujourd'hui Tourcoing, demain Clermont-Ferrand, après-demain Troyes ;

Cela c'est entendu, c'est le devoir permanent auquel l'Union ne faillira jamais.

Maintenant, nous ouvrons la question de la *mutualité*, estimant que nos Sociétés doivent, après examen, participer à ce mouvement qui emporte tous les groupements vers cet acte de prévoyance, qui est en même temps, comme l'éminent M. Mabilleau vous le dira tout à l'heure, un acte de solidarité ; puis, nous reprenons la question de l'*Ecole normale civile de gymnastique* ; nous voulons l'étudier sous tous ses aspects, voir surtout si les circonstances actuelles ne permettraient pas d'en commencer la partie financière, et enfin, nous avons l'intention de demander instamment au Gouvernement de préparer, avec nous et par nous, la loi spéciale sur l'*instruction de la jeunesse* prévue par l'article 94 de la loi de deux ans.

Voilà, mes chers camarades, notre message annuel. Le Comité de permanence se demande s'il n'est pas trop chargé. Nous avons besoin pour le réaliser de votre concours. Ce qui a fait votre force, c'est la *stabilité du pouvoir* qui vous a permis de faire de l'Union œuvre admirable d'initiative privée, cette grande famille de gymnastique, devenue véritablement une institution d'Etat, et à laquelle le Gouvernement de la République va témoigner, avec un éclat incomparable, demain et après-demain, en quelle estime il tient ses efforts consacrés tout entiers, vous le savez, à la prospérité et à la grandeur de la Patrie.

Aussi, Messieurs, est-ce sous l'empire de cette pensée que le Comité de permanence vous demande de commencer vos travaux en votant l'adresse suivante :

« Le Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, réuni à Tourcoing, le samedi 2 juin, sous la présidence de M. Cazalet, adresse à M. Armand Fallières, président de la République française, l'hommage de sa profonde reconnaissance pour le grand honeur qu'il va faire aux gymnastes, en leur consacrant son premier voyage officiel et assure le chef de l'Etat et le Gouvernement de tous les efforts de l'Union pour préparer les jeunes gens à être dignes de l'Armée, de la France et de la République.

Les gymnastes prient leur Président d'honneur, leur grand ami, M. Emile Loubet, d'accepter l'hommage de leur respectueux et fidèle souvenir. »

Des applaudissements accueillent ces paroles et l'adresse est votée à l'unanimité.

M. Jean Pancol, secrétaire de l'Union donne lecture d'un rapport du comité de permanence concernant la situation générale de l'Union et adresse des félicitations aux organisateurs de la 32e fête fédérale MM. Duvillier, Frère, Thieffry, etc.

M. Cazalet se lève et fait l'éloge de M. Duvillier auquel il adresse au nom de l'Union des remerciements et des félicitations.

M. Duvillier-Motte remercie et adresse aux congressistes le salut cordial du comité d'organisation et de la population tourquennoise. Il dit que la tâche quelquefois lourde qu'il s'est imposée a été allégée par l'appui de la municipalité et de M. Dron, député-maire de Tourcoing.

M. Krug, trésorier, fait connaître la situation financière de l'exercice arrêté au 31 décembre 1905. Le total de l'actif à cette date s'élevait à 47.877 fr. 45.

M. Bertin, de Dijon, donne lecture du rapport de la commission de vérification des finances, sur la situation financière de l'Union, qu'il juge superbe.

Un projet de budget pour l'année 1907 est adopté.

Il est ensuite décidé que la Fête fédérale de l'an prochain aura lieu à Clermont-Ferrand, celle de 1908 à Troyes et les candidatures d'Angers pour 1909, de St-Quentin pour 1910 sont prises en considération.

On décide ensuite que le prochain Congrès aura lieu à Paris en novembre prochain.

Il est procédé à la nomination du tiers des membres du comité de permanence, série sortante : MM. Cazalet (Bordeaux), Wachmar (Lille), Puibaraud (Nantes), Zieres (Rouen) sont réélus.

Puis, après un vibrant discours de M. Mabilleau, président de la Fédération des Sociétés de mutualité, le Congrès s'est déclaré favorable au développement de la mutualité dans les sociétés de gymnastique.

Enfin avant de se séparer le Congrès a voté le vœu suivant :

« Les membres de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, réunis en congrès, à Tourcoing, le 2 juin 1906, sous la présidence de M. Cazalet,

Expriment le vœu que le gouvernement et le Parlement élaboreront au plus tôt la loi spéciale sur la préparation militaire, prévue par l'article 94, paragraphe 2, de la loi du 21 mars 1905 ;

Ils mettent, dès maintenant, à l'entière disposition des Pouvoirs publics leur concours dévoué pour l'application de cette loi ;

Et ils ont le ferme espoir que les dispositions de celle-ci sauront assurer l'extension à toute la jeunesse de France de l'œuvre d'éducation physique que, depuis trente ans, les sociétés de gymnastique poursuivent avec persévérance, afin de contribuer à la force, à la prospérité et à la grandeur de la République. »

L'article 94 de cette loi est ainsi conçu :

Une loi spéciale déterminera :

1. Les mesures à prendre pour rendre uniforme dans tous les lycées et établissements d'enseignement, l'application de la loi du 27 janvier 1880, imposant l'obligation des exercices ;

2. L'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans et le mode de désignation des instructeurs.

LES DELEGATIONS ETRANGERES

Les délégués des sociétés de gymnastique étrangères qui n'ont pu donner leur adhésion à la XXXIIe Fête Fédérale sont arrivés samedi, à Tourcoing.

La délégation du Luxembourg se compose de MM. Bauer, commis à la Chambre des Comptes, président des sociétés luxembourgeoises de gymnastique, et Hubert Bruck, secrétaire, chef du bureau du Parquet à Luxembourg, président du jury de la Fête Fédérale luxembourgeoise qui doit avoir lieu en juillet prochain.

La délégation anglaise est représentée par MM. Sully, Wright, Scott, Beaden, de Londres, Robsan de Leicester, Howson, Pearco de Londres.

La délégation italienne se compose du chevalier professeur Henry Terralasco, président délégué officiel à la Fête de Tourcoing, membre de la Fédération italienne ; Stanisclao Ruggeri, porte-drapeau de la Fédération italienne, Deregibus, secrétaire de la Fédération. Tous trois appartiennent à la société de gymnastique « Christophoro Colombo » de Gênes.

Les sociétés italiennes n'ont pu venir à Tourcoing en raison des concours de Milan qui ne se sont terminés que mardi dernier. En passant la frontière la délégation italienne a adressé le télégramme suivant à M. Fallières, président de la République :

« Délégation fédérale de gymnastique italienne envoyée à Tourcoing pour représenter Italie à la XXXIIe Fête fédérale française Au moment de passer sur le territoire de la sœur latine présente ses respects et leurs plus sincères hommages à son illustre président. »

Le délégué officiel italien,
**Terralasco.**

En même temps, la délégation italienne a envoyé un télégramme à M. Cazalet, rue Reignier, à Bordeaux.

« A vous, monsieur illustre président de l'Union arrivent les hommages de la délégation italienne au moment où elle va passer sur la terre de votre glorieuse nation. »

Le délégué officiel,
**Terralasco.**

La délégation italienne présentera à M. Cazalet, une artistique et très jolie coupe d'argent avec l'inscription suivante : « La Fédération gymnastique italienne à la consœur française solennisant dans la ville de Tourcoing la XXXIIe fête fédérale ; Souvenir 3, 4 juin 1906. »

REUNIONS DE COMITES

Diverses réunions de Comités ont eu lieu dans la journée de samedi. Le comité de permanence de la XXXIIe fête fédérale s'est réuni, à 8 heures du matin dans la salle d'honneur de l'Ecole académique de musique, rue Desurmont ; à dix heures du matin ; le Comité supérieur s'est réuni dans la même salle et le jury d'études a tenu une réunion dans son local du terrain de fêtes.

Ces réunions ont eu pour but de prendre les dernières dispositions concernant la 32e fête fédérale de gymnastique.

ARRIVEE DU DRAPEAU FEDERAL ET DES DRAPEAUX ETRANGERS

Malgré la pluie qui se met à tomber dès 5 heures, une foule nombreuse se dirige vers la gare pour la réception du drapeau fédéral et des drapeaux étrangers.

Sur le quai de la gare, nous remarquons MM. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France ; Cupenis, président de la Fédération belge ; le commandant Comte, de Joinville-le-Pont ; Duvillier, président du Comité d'organisation de la 32e fête fédérale et de nombreux membres de ce comité d'organisation.

Les sociétés étrangères représentées sont les suivantes : Angleterre, Belgique et Bohême, Italie et Hollande, Luxembourg et Suisse.

A 5 h. 3/4, entre en gare le train amenant le drapeau fédéral et les drapeaux des fédérations belge, italienne, etc.

Après un échange de souhaits de bienvenue, un cortège se forme, qui précédé de délégations des sociétés de gymnastique de Tourcoing portent les drapeaux de ces sociétés, se dirige vers l'Hôtel de Ville en suivant l'itinéraire ci-après : rues de la Gare, du Conditionnement, de Tournai, de l'Hôtel-de-Ville.

Dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, M. Flament, adjoint, représentant l'administration municipale reçoit le cortège. M. Dron est présent.

M. CAZALET prend le premier la parole en ces termes :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Membres du Conseil municipal de la ville de Tourcoing,

« J'ai l'honneur de vous présenter le drapeau de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*. Il a été confié aux camarades de Bordeaux, l'an dernier, au moment où se déroulait, dans un cadre merveilleux, l'imposante manifestation annuelle des gymnastes, si justement appelée « le Culte de la Jeunesse à la Patrie », culte que la grande ville de Tourcoing va renouveler ici devant M. Fallières, c'est-à-dire devant le grand citoyen appelé par la confiance du Parlement à la première magistrature de notre pays et qui a voulu, pour son *premier* voyage, saluer en présence de nos vaillantes Sociétés le drapeau de la France et de la République.

Il nous a été offert, ce drapeau, ainsi qu'on l'offre à un régiment, par le Chef de l'Etat qui, après avoir présidé nos fêtes fédérales pendant sept années, a voulu, en signe d'adieux, nous laisser le guide le plus sûr, le phare le plus lumineux pour nous montrer la route et nous indiquer le but ; et ma pensée, dans un sentiment de reconnaissance, va vers celui qui, de Dijon en 1899 à Bordeaux en 1905, fut le « bon génie » de l'Union, et j'envoie d'ici notre souvenir ému à notre président d'honneur, M. Emile Loubet !

J'ai l'honneur, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du Conseil municipal, de vous présenter les drapeaux des nations étrangères et amies qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation ; les délégués de l'Angleterre, de la Belgique, de la Bohême, de l'Italie, de la Hollande, du Luxembourg et de la Suisse vont vous dire, Monsieur le Maire, avec quelle joie nous nous retrouvons, avec quelle chaleur nous échangeons l'expression de nos pensées, et de quelle force nouvelle augmentera notre amour pous nos Patries respectives, fortifié comme il l'aura été par le spectacle auquel nous aurons pris part et qui augmentera, s'il est possible chez chacun de vous, comme le disait le grand patriote Gambetta, « le sentiment de la dignité, en même temps que les garanties de la paix, de la concorde, du rayonnement des lumières et l'amour de la liberté ».

M. FLAMENT souhaite la bienvenue au nom de l'administration municipale qui a déjà souvent affirmé ses sentiments à l'égard des sociétés de gymnastique et s'incline avec respect devant les étendards étrangers, dont l'union est un gage de paix et de concorde entre les peuples.

M. MAROT, de Bordeaux, adresse au nom des gymnastes bordelais, un salut fraternel aux camarades réunis à Tourcoing.

Puis M. Duvillier, président du Comité d'organisation de la 32e fête fédérale remercie l'administration municipale de l'appui constant qu'elle a prêté pour l'organisation de la fête.

Les délégués italien, belge, hollandais, luxembourgeois, anglais, suisse prononcent chacun une petite allocution du plus heureux effet et qui est vivement applaudie.

M. WACHMAR, président des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, salue la ville de Tourcoing, son Conseil municipal, M. Dron et le comité d'organisation de la 32e fête et adresse un salut fraternel aux gymnastes étrangers.

Enfin M. Dron termine la série des discours par une charmante allocution dont la péroraison est accueillie par de vifs applaudissements.

TRAINS SPECIAUX DE GYMNASTES

Samedi soir trois spéciaux remplis de gymnastes sont arrivés à la gare de Tourcoing. Le premier parti de Laon à 8 heures est arrivé à 7 heures ; le second parti de Paris à 3 heures est arrivé à 7 h. 40 ; le troisième parti d'Hirson à 5 h. 10 est arrivé à 8 h. 08.

# Tentative d'assassinat à Cartignies

**La bourse ou la vie. — Comme en Corse : dans le maquis. — Un pays terrorisé.**

Une tentative d'assassinat commise sur la personne de M. Justin Denis, par un dangereux individu du pays, le sieur Alfred Largillière, de la Groise, vient de mette en émoi la partie de Cartignies qui constitue le Buisson Moreau et la Chapelle-St-Jean.

M. Justin Denis était parti à La Capelle chercher son fils, élève à l'école primaire supérieure, pour les fêtes de la Pentecôte.

Rentré chez lui vers six heures et demie, pendant que son domestique Alfred Harboux et sa gouvernante Emilie Renquin, étaient allés traire, il remarqua des traces de sang à l'entrée et une mare de sang dans la pièce provenant de la chambre du domestique.

Renvoyant son enfant, M. Justin Denis, fit l'inspection de la maison avant de sortir. Il s'aperçut que tout était en désordre que les armoires étaient enfoncées, les placards éventrés, les papiers, le linge jetés pêle-mêle dans la maison. Le chien, tué d'un coup de couteau, était allé mourir près du lit du domestique, c'est de là que provenait le sang qui s'était répandu dans l'autre pièce.

Il sortit et prévint donc les trayeurs. Il commit aussitôt l'imprudence de rentrer chez lui seul.

L'ATTENTAT

A peine était-il dans la maison, qu'en face de lui se dressait Alfred Largillière, la terreur du pays. Ce dernier, la menace aux lèvres lui réclama de l'argent. Qu'est-ce que vous dites, demanda M. Denis qui garda son froid !... Voulez-vous me foutre le camp.

Un formidable coup de poing du gredin le renversa ; puis Largillière ouvrant un énorme couteau à cran, menaça de le lui passer au travers s'il ne eui donnait pas d'argent.

M. Denis lui indiqua un endroit où il trouverait un portemonnaie, mais n'en trouvant pas assez, il s'empara d'œufs, de biscuits et de chocolat qu'il alla déposer au bosquet Chartiaux.

UN PAYS TERRORISE

Le bandit se retira tranquillement dans les pâtures son couteau à la main. M. Justin Denis, qui est couvert d'ecchymoses, et sa famille n'osèrent coucher chez eux et ils firent bien car dans la nuit le bandit essaya encore de rentrer dans la maison fermée et brisa plusieurs carreaux à coups de pierres.

Il s'est rendu vers minuit à l'estaminet Guille où on n'a pas voulu lui ouvrir.

Du bosquet Chartiaux, il est allé dans la pâture de M. Justin Denis où il a renversé les appareils de laiterie qu'on avait abandonnés devant ses menaces.

Il a couché dans une remise fermée à clef et qu'il a forcée, appartenant à M. J.-B. Scottez.

M. Justin Denis a couché chez M. Ernest Boulanger qui continuera de lui donner l'hospitalité tant que le bandit ne sera pas arrêté. Son fils couche chez M. Carion. Tout le quartier est terrorisé.

Deux gendarmes d'Avesnes sont arrivés samedi matin pour faire l'enquête, ce sont Michaux et Willaume. Ils se disposent d'aller, ainsi que le garde-champêtre, à la recherche de ce brigand qui porte la terreur à Cartignies, Floyon, Beaurepaire et les environs.

# Accident mortel

## A LILLE

**Un apprenti écrasé par un monte-charge**

Dans la matinée de samedi vers onze heures, un jeune homme M. Edouard Malbesin, apprenti peintre, âgé de 15 ans, était chargé par son patron M. Facon, entrepreneur de peinture, 103, rue Saint-Sauveur, de reconduire une voiture qu'on venait d'achever de peindre.

C'était une voiturette de boulanger appartenant à M. Lenteritz, fabricant de voitures, 32, quai de la Basse-Deûle.

M. Malbesin remit l'ouvrage aux mains des commis de M. Lenteritz et s'en retourna vers l'atelier de la rue Saint-Sauveur.

En traversant la cour de M. Lenteritz, il eut la mauvaise idée de passer sous un monte-charge, que faisaient fonctionner le fabricant de voitures et un ouvrier au troisième étage.

Une poulie amenait une corde à laquelle était suspendue le monte-charge, contenant deux voiturettes, à une hauteur d'environ huit mètres.

Soudain, la corde se rompit et le monte-charge tomba, à l'instant précis où passait Malbesin.

L'énorme poids en s'abattant venait de faire une victime.

L'apprenti peintre avait le crâne fracturé, la poitrine défoncée, la jambe droite et l'épaule gauche brisées.

Il fallut attendre plus d'un quart d'heure avant de pouvoir dégager le cadavre du malheureux.

Le plancher du monte-charge dût être démoli.

L'enquête ouverte a établi que la corde de chanvre du monte-charge, étant en mauvais état s'est rompue. Cette rupture a déterminé l'écrasement. Le corps de M. Edouard Malbesin, a été ramené au domicile de ses parents, 21, rue de Maubeuge.

# UN CADAVRE DANS UN TRAIN

## A LILLE

Un employé de chemin de fer a trouvé, samedi matin vers quatre heures, dans un compartiment de 2e classe, du train de Calais, un homme couché sur la banquette et qui fut reconnu comme mort, par M. le docteur Bleuzé.

Des papiers trouvés sur lui permirent d'établir son identité, c'est M. Edouard Hernout 65 ans, propriétaire, rue Faidherbe à Merville. On a prévenu sa famille par dépêche.

Après examen du corps transporté à la Morgue, il a été reconnu que la mort était due à une embolie cardiaque.

# La Catastrophe de Courrières

## La répartition des secours

LETTRE DU PREFET A BASLY

On se rappelle que le citoyen Basly a demandé à M. le préfet de vouloir bien accorder un nouveau secours aux familles nécessiteuses des victimes de la catastrophe de Courrières.

Voici la réponse que le député-maire de Lens vient de recevoir :

Monsieur le député,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à accorder un nouveau secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières.

» Je ne vois pour ma part, aucun inconvénient à ce qu'il soit fait selon votre gré, bien au contraire. Cependant le réglement émis par le Comité a des exigences auxquelles je ne puis me soustraire ; c'est pourquoi j'ai décidé de le convoquer dans les premiers jours de la semaine qui suit la Pentecôte, afin de l'inviter à prendre une décision, qui sans doute sera conforme à vos désirs.

» Veuillez agréer, etc. »

Le Préfet,
**H. DUREAULT.**

Le Comité se réunira mardi 5 juin.

# L'amnistie générale et les Faillis

On prête au Gouvernement l'intention de soumettre, dans quelques jours, à la Chambre, un projet d'*Amnistie générale*, ce qui impliquerait une mesure de clémence *sans exception* aucune.

Nous pensons que cette proposition sera bien accueillie par tout le pays.

A ce propos, je me demande si cette fois encore, les faillis simples seront écartés de la mesure générale de clémence.

Nous espérons néanmoins que ceux qui se sont toujours opposés à leur réhabilitation auront le tact, cette fois, de cesser leur opposition systématique et injuste ; car, il faut bien reconnaître que la plupart de ceux qui ont dû déposer leur bilan ont été, surtout victimes de l'évolution économique qui fut la conséquence inévitable de nos désastres de 1870.

Aussi, nous espérons que nos députés, mieux renseignés que M. Chaumié, qui fût un des principaux artisans de l'échec, au Sénat, du projet de loi Bérenger sur les faillis, n'hésiteront pas à réclamer l'amnistie pour tous les faillis non frauduleux, c'est-à-dire tous les faillis simples, qu'ils *aient été ou non* condamnés en correctionnelle.

J'insiste particulièrement sur ces mots : *Condamnés ou non en Correctionnelle*, parce que, surtout de 1870 à 1890, les faillis simples étaient facilement traduits en correctionnelle.

Les raisons ne manquent jamais au Parquet, d'autant plus que sous l'ancienne loi, tous les faillis simples indistinctement étaient passibles de la correctionnelle, au choix du Parquet.

Or, il n'y a, il ne peut y avoir que deux espèces de faillis, contrairement à l'esprit qu'on a toujours cherché à faire prévaloir auprès de nos Sénateurs et de nos Députés : Les faillis simples et les faillis frauduleux !

Ces derniers seuls sont passibles de la Cour d'assises.

Les autres ne peuvent donc être que faillis simples, qu'ils aient été appelés en correctionnelle ou non.

Et combien de faillis sont passés en correctionnelle depuis trente ans par pure vengeance personnelle ou politique ?!!! que je pourrais citer !

La démonstration me parait ici inutile, espérant que nos représentants, plus justes et plus généreux que leurs prédécesseurs trouveront que les *faillis simples* ont assez souffert depuis un quart de siècle dans leur situation sociale, dans leur amour propre et dans leur avoir en leur accordant l'amnistie pleine et entière pour une faute *involontaire* dont ils sont les premières et les plus malheureuses victimes.

Espérons donc que la nouvelle Chambre sera plus humaine que la précédente et dira que les faillis simples méritent, en tous cas, autant de commisération que les escrocs, bandits et autres condamnés de Droit commun réhabilités depuis 1900.

L. VALENÇOIS.

# Dernière Heure

# L'ATTENTAT

## contre le roi d'Espagne

### Une gaffe policière

**MISE EN LIBERTE de Robert HAMILTON**

Madrid, 2 juin. — Sur les insistances de l'ambassadeur d'Angleterre, le sujet anglais arrêté hier, a été remis en liberté et confié à M. Young, secrétaire d'ambassade qui s'est chargé de sa sécurité.

C'est un simple touriste, journaliste occasionnel, très correct, voyageant avec un billet d'une agence de voyage.

Il a été victime de l'affolement de la police espagnole.

Une autre dépêche de Madrid annonce :

Les renseignements télégraphiques demandés à Londres sont arrivés et confirment l'honorabilité et l'innocese de M. Hamilton.

Il a été aussitôt remis en liberté, avec toutes les excuses possibles. Le premier ministre Moret et le ministre des Affaires étrangères, duc d'Almodovar, ont de même présenté les excuses du gouvernement à l'ambassadeur d'Angleterre, pour cette fâcheuse méprise. L'incident st clos.

### Démission du gouverneur de Madrid

A la suite des critiques soulevées par l'attentat contre l'incurie de la police, le gouverneur de Madrid a présenté sa démission au président du conseil, M. Moret. On confirme que ce dernier l'a acceptée.

### L'auteur de l'attentat reste introuvable

Madrid, 2 juin. — Moralès est toujours introuvable, malgré les actives recherches de la police. L'auteur de l'attentat de Madrid est le fils d'un riche manufacturier de Sabadell, près de Barcelone. Ce jeune homme connait la chimie et parle plusieurs langues. Il a résidé longtemps à Barcelone où il fréquentait les clubs anarchistes.

En fouillant la maison qu'il habitait on a trouvé sa photographie. Il était parti le 22 mai pour Madrid.

Le complot semble avoir été organisé à Marseille.

Dans les cercles officiels, on qualifie de roman la nouvelle répandue par quelques journaux, de la fuite de Moralès en automobile.

Il résulte de l'enquête faite par la police, que Moralès, envoyé par sa famille en Allemagne pour y compléter ses études, en revint anarchiste.

Connaissant plusieurs langues, il devint voyageur pour la maison paternelle.

Il se lia d'amitié avec les anarchistes à qui il donnait souvent de l'argent.

En janvier dernier, il quitta la maison paternelle, emportant son héritage, se montant à 10.000 pesetas.

### M. Loubet et le roi

M. Loubet a télégraphié pour féliciter le roi et la jeune reine d'avoir échappé au danger.

Le roi a répondu personnellement, remerciant l'ancien président de la République, et rappelant que, l'an dernier, ils avaient couru ensemble le même danger, lors de l'attentat de la rue de Rohan.

# Grève tragique au Mexique

On télégraphie de Naco, dans l'Arizona, que les mineurs employés dans les mines de cuivre Greene à Cananea, dans le Mexique, qui réclamaient une augmentation de salaires se sont mis en grève.

Après une lutte au cours de laquelle 12 Américains et 50 Mexicains auraient été tués, les grévistes se sont rendus maîtres des mines, dont ils ont gravement endommagé le matériel d'exploitation à l'aide de dynamite.

Suivant de nouveaux renseignements, les Mexicains ont brûlé les entrepots de charpentes de la Compagnie, ainsi que les bureaux, évalués 250.000 dollars.

Ils ont fait sauter la poudrière située près de l'hôtel Sonora afin d'y prendre des armes et des munitions.

Un engagement acharné a eu lieu à cet endroit avec la police. Il y a eu plusieurs tués des deux côtés.

Il y a 50.000 grévistes.

# Congrès des Droits de l'Homme

Paris, 2 juin. —Le Congrès annuel pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est ouvert cet après-midi à Paris.

La séance d'ouverture était présidée par Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue, assisté de M. Mathias Morhardt, secrétaire général et des membres du Comité central.

Les délégués de province assistent au Congrès au nombre de 586.

Dans son discours d'ouverture, Pressensé a élaboré le programme du Congrès ; il a remercié les congressistes de province d'être venus si nombreux. Il a annoncé qu'un grand meeting organisé par la Ligue contre la suppression des conseils de guerre aurait lieu ce soir au Cirque d'hiver.

Le rapport de M. Mathias Morhardt, secrétaire général et celui de M. Alfred Westphal, trésorier ont été adoptés sans discussion.

Les congressistes se sont occupés ensuite du cas de M. Aubriot, membre de la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'est porté candidat aux élections législatives dans le XVe arrondissement contre un autre membre de la Ligue.

Le délégué de Mantes se plaint que M. Aubriot n'ait pas respecté la discipline républicaine. Un délégué demanda qu'une commission de sept membres soit nommée en vue d'examiner le cas de M. Aubriot. Cette proposition est adoptée.

Plusieurs congressistes disent que M. Aubriot n'est pas le seul qui se soit trouvé dans ce cas.

# Grave incident militaire

**A Givet, un lieutenant frappeur est assailli par ses soldats.**

Charleville, 2 juin. — Le bruit court ici qu'un grave incident s'est produit hier à Givet, au cours d'une manœuvre militaire.

Un lieutenant, réputé pour son caractère brutal, aurait à demi assommé un soldat à coups de poing.

Les camarades de la victime seruèrent alors sur le lieutenant frappeur qui est coutumier du fait, paraît-il, et le malmenèrent fortement.

Par suite, une trentaine de soldats sont en prison en prévention de conseil de guerre.

Si ces faits sint exacts, une enquête ministérielle s'impose, pour établir toutes les responsabilités.